Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 22 Fevrier 1899. No. 14.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne......
Chaque insertion subséquente

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront inserées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le plus ancien journal français de la Province et du Nord-Ouest. Abonnement, $1.00 par année, payable d'avance.

A LA JEUNESSE

Puisque vous le pouvez, épargnez-vous ce triste souvenir

L'enfant qui grandit, emporte avec lui du passé, ses joies, ses douleurs, ses méfaits. Le souvenir, en effet, prodnit une impression qui donne de nouveau l'existence à ce qui n'est plus en réalité.

Laissons de côté, pour le moment, le souvenir des joies, le souvenir des douleurs.

Les méfaits de la jeunesse font écho dans toute la vie. Cet écho, c'est une plainte lugubre qui va jusqu'au fond de l'âme.

Parmi les souvenirs de l'enfance, il y en a dont le souvenir est plus amer : les fautes commises à l'égard des parents !

Ce point va fixer notre attention.

Oui, jeunes gens, *le plus douloureux souvenir de votre vie à venir sera celui des chagrins causés à vos parents pendant votre jeunesse*, souvenir qui se fera plus sentir encore lorsque les auteurs de vos jours auront cessé de vivre.

C'est l'expérience des anciens qui le dit :

* * *

L'enfant, devenu homme, ne peut s'empêcher parfois de se livrer à de rudes expiations pour venger sur l'âge mûr les fautes de l'adolescence.

Ecoutez ce récit que nous emprumtons à l'*Almanach Journal*, de Palmé (juillet 1835).

"C'était au mois de novembre 1776. Tout ce que le comté de Warwick renfermait de plus notable était réuni chez lady Fanny du Burg ; on attendait le docteur Johnson, qui avait rempli l'Angleterre de ses œuvres et le monde de son nom.

"Le docteur n'arrivait pas. On attend : les heures s'écoulent. La soirée s'avance et le docteur ne vient pas.

"Trompés dans leur attente les invités allaient se séparer lorsqu'enfin on annonce...le docteur Johnson ! La pluie découle de ses vêtements trempés et de sa vénérable tête nue toute mouillée.

"Il s'avance vers la maîtresse de la maison et lui dit : "Pardonnez-moi, Madame ; quand je vous ai promis d'être fidèle au rendez vous, j'avais oublié que c'était le 21 novembre." Les convives se regardent et s'étonnent. Le docteur continue : "Oui, Madame c'était comme aujourd'hui ; il pleuvait et il neigeait : mon père me dit : "Mon enfant, je ne suis pas bien ; va au marché de Walstall, et tu vendras mes livres de mon échoppe, à ma place." Et moi, Madame, ingrat que j'étais, je refusai. "Alors mon père me dit encore : "Allons, mon enfant, sois bon, car je ne suis pas bien, et nous sommes pauvres, vois-tu." Et moi, Madame, orgueilleux que j'étais du savoir que mon père m'avait donné, je refusei, et il y alla, mon père, il y alla et......il y est mort, mon père ! Il y a quarante ans de cela, Madame ; et depuis quarante ans, le 21 novembre, je vais à Lichtfield, à pied, sans avoir mangé ; je me tiens quatre heures tête nue sur le marché de Walstall, à cette place où mon père a tenu trente ans l'échoppe qui m'a nourri, et où il est mort par ma faute !"

"Les convives ne se regardaient plus, mais ils pleuraient."

* * *

Il fallait que le souvenir de la faute fut bien crucifiant pour porter à pareille expiation un homme comme le docteur Johnson.

Les effets ne sont pas aussi marqués chez tous, mais chez tous cependant ils existent. Le cœur, toujours, en effet, finit par dire son mot et avouer ses torts.

Il y a des chagrins qu'on ne peut éviter ici-bas, parce qu'ils entrent nécessairement dans le cours de la vie.

Il n'en est pas ainsi lorsqu'il s'agit de la conduite à l'égard de ses parents. Le jeune homme, la jeune fille qui veut épargner à ses dernières années l'amer souvenir d'avoir été méchant enfant pour ses parents n'a qu'à le vouloir et à s'y mettre.

* * *

Les parents sans doute ont des défauts. Qui n'en a pas ? Nous oublions les défauts de nos amis. Mais les parents, ne sont-ils pas les plus tendres amis ?

Nous ne voyons point ce qu'il y a de défectueux dans nos bienfaiteurs. Mais les parents sont les plus grands bienfaiteurs de l'enfant !

* * *

Parce qu'il est journellement en face des grandes choses de la nature, l'homme finit par ne plus voir les merveilles de cette nature. Il en est ainsi de l'enfant à l'égard de ses parents ; vivant sans cesse avec eux, il oublie ce qu'il leur doit.

* * *

Allons jeunesse, que la piété filiale soit une des fleurs les mieux cultivées de votre jardin.

Ainsi donc, vous ne ferez jamais de peine à vos parents. Point de paroles grossières pour eux, point de refus, pas de lenteur dans l'exécution des ordres. Ne parlez jamais mal de votre père et de votre mère. Soyez généreux à leur égard, donnez-leur partie de l'argent que vous gagnez. Aimez à travailler à leur place. Ne vous faites pas commander, prévenez.

Si vous agissez de la sorte, votre conduite d'aujourd'hui sera le plus doux souvenir de votre vie de demain.

TROIS NORMANDS

Par Henri Germain

Tout d'abord, je supplie mes lecteurs, et surtout les Normands, s'il s'en trouve parmi eux, de croire que je n'ai nullement l'intention de froisser leurs susceptibilités.

Cependant, la petite histoire qui va suivre prouve, une fois de plus, la vérité de cet axiome :

"A Normand, Normand et demi !"

C'était près de Caen, pays du Calvados, dans un petit village entouré de plantureuses prairies.

Le père Mathurin, petit cultivateur, était venu trouver le père Mathieu, gros propriétaire, pour terminer avec lui un marché important.

Il s'agissait d'un âne dont Mathurin cherchait à se défaire avantageusement et que Mathieu, qui en avait besoin, voulait acheter aux meilleures conditions possibles.

Depuis vingt minutes, les deux compères discutaient, clignant finement des yeux pour se tromper à qui mieux mieux, pendant que maître baudet, attaché près de la porte, et la tête basse, semblait indifférent à son sort futur.

—Voyons, dit Mathurin, donnez-moi soixante-dix francs, un pichet d'eau-de-vie, et l'animal est à vous. Et pressez-vous ; sans cela, nous retournons, moi et ma bête.

Mathieu se grattait derrière l'oreille, signe de réflexion, et il examinait à la dérobée son interlocuteur. Or, comme l'autre faisait mine de détacher le baudet il dit vivement :

—Allons, soixante-cinq francs, voulez-vous ? Je donne l'argent tout de suite et je paie la goutte.

—Soixante-dix ! affirma Mathurin, pas un sou de moins, vous ne trouverez jamais une si belle occasion.

Il paraissait si décidé à maintenir ses prétentions, que Mathieu, qui tenait à l'animal et qui venait d'avoir une excellente idée, tendit la main à son compère en disant :

—Topez là ! père Mathurin, affaire faite !

—Soixante-dix francs payables à la Saint-Polycastre.

—Je ne connais pas ce saint-là, reprit Mathurin, défiant ; combien cela fait-il de mois à attendre ?

—Deux ou trois seulement, ça se trouve à la fin de l'été.

—Alors, entendu, l'animal est à vous.

Puis on trinqua, et Mathurin, tout fier de son marché, s'en fut annoncer la bonne nouvelle à sa femme.

A la vérité, il fallait attendre un peu, mais Mathieu était riche. Il n'y avait rien à craindre. D'ailleurs, l'âne ne valait pas quarante francs ; donc, le marché était excellent à tous les points de vue.

De son côté, Mathieu se réjouissait intérieurement, car il avait trompé son compère.

En effet, l'année tout entière s'écoula, puis une autre, sans que Mathurin, qui consultait à chaque instant le calendrier, vit arriver la Saint-Polycastre.

Décemment, il ne pouvait réclamer son dû, puisque l'échéance n'arrivait pas.

Que faire ?

Deux ou trois fois, il alla trouver son acheteur, et lui fit des reproches mérités, mais l'autre, imperturbable, répondait :

—Voyons, père Mathurin, vous avez tort, puisque vous avez accepté mes conditions, vous devez attendre la Saint-Polycastre...

—Mais c'est un saint qui n'existe point.

—Erreur, c'est que votre calendrier est mauvais, achetez-en un à la ville.

D'ailleurs, c'était à vous de vous en assurer avant de conclure marché.

Et Mathurin s'en retournait furieux chaque fois. Enfin, sur les conseils de sa femme, il cita son acheteur devant le juge de paix du canton.

Ce dernier, aussi Normand que ses deux clients, sourit finement lorsqu'il connut les clauses du marché, réfléchit un instant, puis lentement prononça l'arrêt suivant :

—C'est Mathieu qui a raison, tout d'abord, car il ne refuse pas de payer, mais il est dans son droit en attendant, pour cela faire, le jour fixe pour l'échéance et accepté d'un commun accord par les deux parties.

Puis, il fit une pause, regardant tour à tour les deux compères et se réjouissant à l'avance du tour qu'il allait jouer.

A ce moment, Mathurin paraissait consterné ; au contraire, Mathieu rayonnait ; d'un sourire fin et ironique il écrasait son adversaire, dont la tête s'affaissait tristement sur la poitrine.

Satisfait, le juge continua :

—D'un autre côté, il est probant que Saint-Polycastre ne se trouve sur aucun calendrier, que, par contre, et pour des cas semblables, il existe un jour spécial qui s'appelle la Toussaint, c'est-à-dire la fête de tous les saints non mentionnés : que Saint-Polycastre rentre dans cette catégorie ; en conséquence, condamne le nommé Mathieu à payer à Mathurin, ici présent, la somme de soixante-dix francs, prix d'achat d'un âne et ce, le jour de la Toussaint, c'est-à-dire dans un mois :

"Condamne en outre le nommé Mathieu aux frais et dépens, pour mauvaise foi évidente."

Et le juge de paix se leva, en se frottant joyeusement les mains ; puis, comme les deux compères se retiraient, il dit encore assez haut pour être entendu de Mathieu qui, à son tour, baissait la tête :

—A Normand, Normand et demi.

"LE COURRIER DU LIVRE"

Nous accusons réception de la livraison de février et mars du *Courrier du Livre*, une revue mensuelle d'Histoire, d'Archéologie, de Bibliographie, de Numismatique, de Philatélie et de Généalogie. Le *Courrier du Livre* est publié en français et en anglais, et renferme 32 pages et plus par livraisons, avec portraits, gravures, fac simile, etc.

La livraison de février et mars renferme les études historiques suivantes :

Le Monument-Champlain.—Histoire de son Inscription.—Polémique Intéressante.

I. Remarques préliminaires ;

II. Les "Notes" de M. l'abbé Casgrain ;

III, La "Réponse" de M. Gagnon ;

IV. La critique de M. Dionne ;

V. Remarques complémentaires.

Samuel Champlain ou Samuel de Champlain. Que doit-on dire ? par N.-E. DIONNE.

La Bataille de Châteauguay, par Benjamin SULTE.

Journal of Col. Rudolphus Ritzema (concluted).

Bibliographie ; Canadiana et Americana ; Publications Diverses.

Gravures : Le Monument-Champlain, à Québec ; Portrait de Christophe Colomb ; portrait de Benjamin Sulte.

L'abonnement est de $2.00 par année.

On peut se procurer un numéro-spécimen en s'adressant au Directeur, M. RAOUL RENAULT, Québec. Prix de cette livraison 25 cts. En vente dans les principaux dépôts de journaux de Québec.

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Dans les Cantons de l'Est

Beebe Plain—M. G. H. Honse a été élu maire.

Ditchfield—M. Napoléon Brulotte a été élu maire du canton de Ditchfield.

Compton—M. Cocherane a été élu maire de Compton. M. John Manson est maire suppléant.

Dudswell—M. Fred. Harrison est d'opinion qu'il y a beaucoup d'or dans le canton de Dudswell. De fait, il a fait des recherches qui n'ont pas été sans résultats. Il n'y a pas longtemps encore, il a extrait, du ruisseau Harrison, des pépites d'or de très belle qualité. Dudswell est certainement un des cantons où le précieux métal se trouve en plus grande quantité.

Montreal

14 Février—M. l'abbé Blais est est revenu des Etats de la Nouvelle Angleterre où il poursuit son œuvre de rapatriement et de colonisation. Il a visité Manchester, Lowell, Boston, Bedford, etc., et partout il a rencontré une foule de Canadiens bien disposés à revenir au pays mais plusieurs d'entre eux, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas encore prêts.

M. l'abbé Blais a distribué dans les Etats de la Nouvelle Angleterre, un grand nombre de ses brochures sur le Manitoba et le Nord-Ouest. Il est reparti pour Ottawa où il doit avoir une audience auprès des ministres dans l'intérêt de son œuvre. M. l'abbé désire ne rapatrier, autant que possible, que des Canadiens en état de s'établir sur des fermes.

Mercredi le 15—Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté, accompagné de Mme Jetté, de Mme R. Lemieux, de Mlle Quigley, de son aide de camp, le major Shephard et de son secrétaire particulier, M. Delpit, est allé visiter le collège de Montréal.

A l'arrivée des distingués visiteurs les élèves de la maison ont exécuté une superbe cantate composée pour la circonstance par l'un des professeurs du collège, M. l'abbé Fournet, et adaptée à un chœur de la "Rédemption" de Gounod.

Deux magnifiques adresses ont ensuite été lues au lieutenant-gouverneur, la première en français et la seconde en anglais par deux élèves. Le lieutenant-gouverneur a répondu dans des termes très délicats.

Deux jeunes élèves, MM. Joseph Girouard et René Adam offrirent ensuite des fleurs à Mme Jetté, et lurent quelques compliments en vers habilement tournés. Ils ont reçu en retour l'octroi d'un grand congé.

Il y a eu à Montreal le 12 un incendie sur le carré Chaboillé ou l'une des grandes bâtisses a été détruite complètement.

Mais ce qui est plus grave, c'est qu'un pompier du nom de Smith fut tué en tombant d'une échelle. Il n'était âgé que de 28 ans.

Un autre pompier du nom de Mooney a reçu des blessures graves.

Madame Helbroner, épouse de M. Jules Helbroner, rédacteur en chef de la *Presse* vient de mourir à Montréal. Ses funérailles ont été imposantes. M. Helbroner et sa famille ont eu à cette occasion un grand nombre de témoignages de sympathies.

La salle ordinaire des séances de l'Union Catholique n'aurait pu contenir le quart des personnes qui ont assisté, le 5 du courant, à la conférence de M. l'abbé Elie Auclair, sur un sujet toujours cher au cœur des canadiens : la question romaine. On l'avait prévu ; aussi la grande salle académique avait-elle été mise, pour cette circonstance exceptionnelle, à la disposition de l'Union.

Là le savant conférencier a exposé avec une sureté admirable la doctrine catholique ; il s'est montré éloquent et persuasif. Cette conférence, souvent interrompue par les applaudissements fut suivie de remerciements à l'adresse du conférencier, de la part du président, M. L. O. David, invité à prendre la parole s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de bonheur.

Le Manitoba.

Mercredi, 22 Fevrier 1899

DECLARATION DE M. GREENWAY

Le 13 février courant, le premier ministre de notre province, parlant devant l'association libérale de Winnipeg, a défini l'attitude actuelle de son gouvernement sur la question scolaire. Nous traduisons cette partie de son discours :

" Il y a en ce moment des hommes qui se sont donné pour " tâche de discréditer l'attitude " du gouvernement au sujet des " écoles publiques. Ces hommes " n'ont pas hésité à dire que le " gouvernement avait faibli dans " la position qu'il avait d'abord " adoptée. Il désire les informer " qu'ils ne pouvaient commettre " une plus grande erreur. Le gouvernement ne peut avoir des " officiers pour monter la garde " à la porte de chaque maison " d'école, mais ce que le gouvernement peut faire et veut faire, " c'est de confisquer l'octroi législatif si les règlements concernant l'administration de ces " écoles sont violés. Le gouvernement conserve aujourd'hui " la même attitude que celle " qu'il a toujours eue depuis la " passation de l'acte des écoles " publiques. Son but est de faire du peuple de cette province " *un seul* peuple par l'éducation " et *un seul* peuple dans le concours qu'il doit apporter au développement du pays, et le " gouvernement ne souffrira aucune ingérence contraire à l'accomplissement de cette partie " do son programme. "

LES ECOLES DE LORETTE

Lettre De M. l'Abbé Dufresne

M. l'abbé Dufresne, curé de Lorette, publie dans le *Free Press* d'hier la lettre suivante :

"...Je viens de lire le rapport de M. Blakely concernant les écoles de ma paroisse et moi-même. Je demande la permission de dire simplement quelques mots concernant l'audition des confessions dans les écoles, vû qu'il semblerait qu'il y a quelque contradiction entre la dénégation qui a paru dans le *Free Press* du 2 février et le rapport du Dr. Blakely.

' M. Keam affirmait que j'avais entendu les confessions dans les écoles de ma paroisse depuis Noël. J'ai simplement nié cela et la communication spéciale venant de l'archevêché était au même effet. Mais je n'ai jamais nié avoir entendu les confessions avant Noël, comme le dit le rapport.

" C'est de la meilleure foi du monde que j'ai entendu ces confessions, croyant que nous n'avions pas cessé de jouir des libertés dont nous avions toujours joui dans nos écoles. C'est une douloureuse révélation pour mes paroissiens qui voient aujourd'hui comment il faudra dorénavant appliquer la loi.

A la suite de cette lettre, le *Free Press* en publie une autre de M. Wm Lagimodière, corroborant la version de M. curé de Lorette.

A LA "VERITE"

La *Vérité* avait accusé Sir Chs. Tupper d'avoir tenu à Winnipeg un langage équivoque. Nous lui avons démontré son erreur en citant le passage incriminé. Si la *Vérité* l'eût voulu reproduire, nous n'aurions pas à lui répondre, car jamais langage ne peut être plus explicite.

Mais, pour la *Vérité*, reconnaître une erreur, quand il s'agit des conservateurs, c'est au-dessus de son courage. Elle préfère elle-même équivoquer.

Dans l'occasion présente elle se rabat sur ce qu'elle appelle dédaigneusement un *bout* de programme de Sir Chs Tupper, et crie fort que l'ancien premier ministre n'a jamais dit que son gouvernement présenterait de nouveau le *bill* remédiateur (*sic*).

Si nous voulions, à l'exemple de la *Vérité*, épiloguer sur toutes choses, nous pourrions lui soutenir qu'elle se trompe encore ici, même si elle veut s'en tenir simplement à une réduction de mots.

Dans son *bout de programme* Sir Charles disait notamment ; " Nous avons cherché à *remédier* " (par un Bill) aux griefs de la " minorité... C'est pour nous un " devoir patriotique que de *persister* dans la politique que " nous avons adoptée..."

N'était-ce pas, pour Sir Charles, dire bien expressément qu'il présenterait de nouveau un bill réparateur ?

Mais passons outre, et rappelons un peu les événements.

Quand Sir Chs Tupper prononça son discours à Winnipeg ; quand il lança son programme, il sortait de la lutte qu'il avait soutenue vigoureusement aux communes en faveur du Bill réparateur.

Il venait en outre de former son cabinet. Or, quels étaient ses collègues ? Les honorables MM. Angers, Ross, Taillon et Desjardins.

Est-il à croire que l'hon. M. Angers, qui était sorti d'un cabinet antérieur en donnant comme l'une des raisons de sa conduite, que l'on tardait trop à présenter le *Bill* réparateur, est-il à croire que M. Angers aurait accepté de Sir Chs. Tupper un portefeuille de ministre, s'il n'avait eu l'assurance de la part de son chef que l'un des premiers actes du gouvernement, au retour des élections, serait de présenter de nouveau un Bill réparateur ?

Est-il à croire que les trois collègues canadiens-français de M. Angers auraient consenti à faire partie de cette administration s'ils n'avaient eu la même assurance ?

Non !

Leur présence dans le cabinet constituait par elle-même la promesse d'un nouveau *bill* réparateur à courte échéance.

De ces faits, de ces paroles et de ce programme, mis en regard les uns des autres, montaient une telle clarté que tous, dans le haut clergé comme dans le monde politique, du côté de l'opposition comme du côté ministériel, comprirent la même chose. C'était un sentiment universel. Seule, la *Vérité*, dans son splendide isolement ou dans ses préventions aveugles, restait, nous dit-elle, et reste encore réfractaire à cette lumière.

Non seulement elle est réfractaire pour son propre compte, mais quiconque a la témérité d'exprimer une opinion contraire à la sienne est, à son avis, animé de l'esprit de parti. Chez elle, cela veut dire, être entaché de malhonnêteté. Comme si jamais un acte, une parole ou une opinion qui n'a pas son estampille, ne pouvait procéder d'un esprit loyal.

Cette absence de mesure dans l'appréciation des actes et des hommes démontre que l'esprit de parti a fait élection de domicile à la *Vérité* plus qu'en beaucoup d'autres feuilles.

L'esprit de parti ne consiste pas seulement à soutenir un parti *per fas et nefas*, mais il consiste aussi à le combattre de même. Cela, c'est du parti-pris, qui n'est qu'une forme de l'esprit de parti. Et la *Vérité* en est mordue jusqu'aux os Si vraiment elle était indépendante, elle donnerait aux actes et aux paroles leur sens naturel sans les mettre à la torture pour y trouver quelques motifs de les incriminer.

***

" Dans son programme, Sir " Chs Tupper dit simplement " que le gouvernement considérait que "c'était pour lui un " devoir patriotique de persister " dans la politique qu'il avait " adoptée à ce sujet." Mais quelle " était cette politique ? D'un côté, " le *bill* remédiateur ? de l'autre, des négociations avec le " gouvernement Greenway ? "

Ainsi parle la *Vérité*.

Certes, ce n'est déjà pas si mal qu'un gouvernement qui affirme que, ayant déjà "cherché à *remédier* aux griefs de la minorité," il regardera comme *un devoir patriotique* de faire la même chose à l'avenir. On pourrait bien donner quelque latitude à un gouvernement qui manifeste de telles dispositions. Au fond, cependant, l'alternative que pose la *Vérité* n'est qu'un subterfuge.

Si nous ne craignions de fatiguer l'attention du lecteur nous aurions ici plusieurs observations à présenter. Mais nous sentons que nous devons nous hâter, C'est pourquoi nous passons de suite à un fait qui détruit absolument l'idée d'une politique de négociations.

Il y avait dans le cabinet un homme qui s'était prononcé carrément et avec éclat contre les négociations, c'était M. Angers. A moins d'imputer à M. Angers un revirement d'opinion, il n'était pas possible d'arriver à l'équivoque que suggère la *Vérité*.

Donc, la politique dont parlait Sir Charles Tupper était celle d'une loi réparatrice. Autrement, M. Angers ne serait d'abord pas entré dans le cabinet, et plus tard, à la suite de la publication du programme, il en serait de nouveau sorti avec éclat si ce programme n'eut pas été conforme à ses vues.

***

Et le reconfort que la *Vérité* cherche dans les paroles du *Chronicle* est plus que médiocre.

Nous allons citer :

" D'après le compte rendu de " ce discours publié par le *Chronicle*, de Québec, journal tory, " sir Charles aurait dit " qu'il " ne croyait pas qu'une législation fédérale fût jamais nécessaire," parce que le gouvernement manitobain, voyant le " gouvernement Tupper soutenu " par les électeurs, " préviendrait " toute intervention fédérale qui " *pourrait* se produire en redressant les griefs de la minorité."

" Est-ce que cela ne voulait pas " dire *au moins* : nouvelles négociations avec le gouvernement " Greenway ? "

Mais non ! Pas le moins du monde.

Et la *Vérité* le sait bien comme nous. Trop entêtée pour reconnaître une erreur, elle cherche simplement à s'en tirer en risquant des balivernes auprès de ses lecteurs.

Prises dans leur sens naturel, ces phrases sont non pas l'expression *d'une politique*, mais le simple énoncé *d'une prévision*, ce qui n'est pas la même chose.

La politique de Sir Chs Tupper reste ce qu'il l'a proclamée par ses actes et par ses paroles, mais il *prévoit* que si son gouvernement est soutenu par les électeurs, il ne sera pas dans la nécessité de l'appliquer, parce que le gouvernement manitobain verra l'inutilité de prolonger la lutte et réparera *spontanément* les griefs des catholiques sans attendre cette intervention fédérale.

Cette prévision était dans l'ordre des choses plausibles. Il n'y avait pas de mal à l'exprimer. Elle n'était en rien la contradiction ou l'atténuation de la politique de justice jusque là suivie. Loin de là. Si l'on veut creuser davantage cette phrase, on y trouve la ré-affirmation de la politique d'intervention, avec un nouvel avertissement donné au gouvernement manitobain, un appel à son sens politique, et l'espoir que, écoutant enfin la grande voix du peuple, MM. Greenway *et al*, donneront d'eux-mêmes à cet imbroglio une solution équitable.

Et si cela était arrivé, l'intervention fédérale n'était plus nécessaire. Elle devenait même impossible. La juridiction fédérale cessait.

Ajoutons que cette prévision, beaucoup la partageaient. Il y avait en effet à cette époque d'excellentes raisons de croire que le gouvernement manitobain ne résisterait pas davantage. La victoire du gouvernement Tupper eût été le triomphe de la constitution. Devant ce triomphe, les autorités de Winnipeg auraient en toute vraisemblance baissé pavillon. Elle est donc bien grande la responsabilité de ceux qui ont contribué à amener un autre résultat. Et la *Vérité* en est.

***

La *Vérité* est-elle plus heureuse avec sa citation du *Monde*, que voici :

"J'ai (Sir Charles) dit à Winnipeg, et je le répète ici ce soir, qu'il n'est pas question d'IMPOSER DES ÉCOLES SÉPARÉES À LA PROVINCE DE MANITOBA ; il s'agit seulement de faire respecter la loi et la constitution de ce pays, lesquelles garantissent à la minorité catholique des droits et des privilèges indiscutables."

Et la *Vérité* d'ajouter sans sourciller :

Ce sont là des *paroles équivoques*. Il faut être partisan, c'est-à-dire porter des lunettes *bleues*, pour ne pas le voir.

Non, ces paroles ne sont pas équivoques. Elles n'ont en outre aucun rapport avec le point que nous discutons. Elles sont l'exposé très clair et très juste de l'un des aspects constitutionnels de la question scolaire. Et la *Vérité* sait qu'en les appelant ici à son secours, elle commet une perfidie sans nom, à moins que, au lieu de lunettes, elle ait sur les yeux des écailles d'une épaisseur impénétrable.

Nous ne savons si la *Vérité* va tenter d'inculper les paroles suivantes comme elle inculpe les paroles de Sir Charles Tupper, mais nous allons tout de même les reproduire. Elles posent devant le public la question scolaire en termes identiques à ceux dont s'est servi l'ancien premier ministre. Elles sont de Monseigneur O'Brien, archevêque d'Halifax, et en date du 6 mai 1896 :

" Une question bien simple est " devant le peuple canadien. " Nous en tiendrons-nons, oui ou " non, à notre constitution qui " protège les droits de tous . . . " ou affaiblirons-nous, en méprisant les droits de quelques-" uns . . . les sauvegardes de " nos propres droits ? . . . Un " honnête homme qui n'aime " pas les écoles séparées, pour-" rait, il est vrai, être un instant " tenté de suivre une pareille " conduite . . . mais après ré-" flexion il verrait qu'*il ne s'agit* " *pas d'avoir des écoles séparées*, " mais si la constitution doit être " observée . . ."

La question scolaire se présente sous plusieurs aspects. Pour nous, Catholiques, elle est avant tout une question de droit naturel, relevé et vivifié par l'enseignement de l'Eglise. Mais elle a aussi un aspect constitutionnel. C'est par ce côté que nous pouvons approcher nos concitoyens protestants, qui ne veulent pas se laisser convaincre par des arguments tirés de nos croyances. Sur ce terrain constitutionnel, deux opinions principales sont en présence, l'une qui proclame la juridiction fédérale, l'autre qui prend partie pour l'indépendance des provinces. Les partisans de cette dernière opinion, généralement montés à un très haut diapason, se refusent à l'intervention fédérale, prétendant que ce serait imposer de force au Manitoba des écoles séparées. Leur cri de guerre est : pas de coercition. Il importait donc alors, il importe encore de faire comprendre au peuple généralement comment la question doit être posée.

Il ne s'agit pas aujourd'hui du goût ou des préférences de chacun. Il ne s'agit pas de savoir si l'on va imposer au Manitoba des écoles séparées. Ces questions ont été réglées par la constitution lors de l'entrée de la province dans l'Union. Le point maintenant est de savoir si le constitution va être respectée ou s'il sera permis à une province de violer impunément les conditions du pacte auquel elle doit son existence. Si la province n'a pas le droit de nous priver de nos écoles, on ne les lui impose pas en les rétablissant. On l'astreint seulement à respecter la constitution.

On peut en toute sincérité et en toute vérité poser ainsi la question au grand public. C'est le plus puissant argument, c'est en réalité le seul qui ait de la valeur auprès de la plupart des protestants. En l'employant, Sir Charles et Monseigneur O'Brien n'ont donc rien fait que de très légitime.

Ils ont magnifiquement servi notre cause, en la plaçant sur un terrain où tous peuvent se rencontrer, sans préventions, dans le seul but de faire triompher la justice, élément de grandeur pour les nations.

Transformer, comme le fait *La Vérité*, cet argument solide en paroles *équivoques*, c'est commettre une injustice envers les hommes qui l'emploient ; c'est affaiblir notre cause ; c'est faire l'œuvre de nos ennemis.

P. S.—Nous aurons encore quelques observations à présenter à *La Vérité*. Nous les remettons à la semaine prochaine. Nous désirons cependant corriger de suite des erreurs de date qu'une inadvertance nous a fait commettre la semaine dernière.

Au bas de la troisième colonne, parlant de la *Minerve* et du *Trifluvien* des 26 et 27 décembre, nous disions : " *six jours après, le 4 janvier*, la *Vérité* garde le silence à leur égard, etc." C'est : " *trois jours après, le 31 décembre* " que nous aurions dû dire.

L'erreur, au reste, n'était d'aucune importanee. *Trois jours*, c'est assez pour justifier ce que nous avons dit. *Un seul* jour suffirait.

L'autre erreur est encore moins importante. Au deuxième paragraphe de la quatrième colonne, nous disions : La *Vérité du* 11 *janvier*. C'est la *Vérité* du 11 *février* qu'il fallait dire.

M. FELIX FAURE

M. Félix Faure, Président de la République Française, est mort jeudi dernier, à Paris, après trois heures de maladie seulement. Il a fait appeler un prêtre et fait une fin chrétienne. Depuis quelque temps on savait que le chef d'Etat français souffrait d'une faiblesse du cœur, mais on ne s'attendait pas à un dénouement si précipité ; aussi ce décès soudain cause-t-il une profonde et douloureuse émotion.

"En m'élévant à la première magistrature de la République, l'Assemblée Nationale a choisi pour ces hautes fonctions l'un des serviteurs les plus modestes du pays. J'exprimerais imparfaitement la profonde reconnaissance dont je suis pénétré si je ne reportais pas tout l'honneur de ce choix sur la démocratie laborieuse à laquelle j'appartiens "

C'est en ces termes que commençait le message présidentiel envoyé par M. Faure aux députés, le lendemain de son élection en 1895.

Le successeur de M. Casimir-Périer était en effet un exemple de ce que peuvent la volonté et le courage. Il était vraiment dans toute l'acception du mot, le fils de ses œuvres.

Né à Paris, en 1841, de parents d'origine et de métier modestes il commença très jeune à gagner son pain et travailla toute sa vie. Il fut pendant quelques années ouvrier tanneur à Paris, puis en Touraine. Son énergie et son intelligence remarquable le firent bientôt sortir de l'obscurité. Chef de bataillon de la garde mobile pendant la guerre de 1870-71, il amena du Havre des renforts pour secourir Paris, en proie aux troubles de la commune. Il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1871 ; en 1881 il entrait à la chambre comme député du Havre. Quelques mois plus tard, Gambetta, premier-ministre, l'appelait au poste de sous-secrétaire au ministère du commerce et des colonies. Il occupa le sous-secrétariat des colonies de 1883 à 1885. Il devint ministre de la marine dans le cabinet Dupuy.

En 1895, M. Casimir-Périer ayant donné sa démission comme Président de la République, M. Félix Faure lui succéda. L'événement le plus remarquable de sa présidence a été l'alliance franco-russe. Le président décédé a puissamment contribué à sceller cette alliance qui, plus que toute autre chose peut-être maintient la paix en Europe ; à ce titre les historiens lui doivent une place d'honneur dans leurs annales.

M. Félix Faure fut un président à la fois simple et très décoratif. Il s'était marié jeune. Madame Faure lui survit ainsi que ses deux filles, Madame Berge et Melle Lucie Faure.

L'élection du nouveau Président s'est faite samedi. M. Emile Loubet, ex président du Sénat, âgé de 61 ans, est le nouveau titulaire.

NOS PRIMES.

Beaucoup de nos abonnés ont reçu de nous des primes qu'ils ont trouvées magnifiques ; on a pu en juger par les quelques lettres que nous avons publiées.

Tous ceux qui, d'ici au 1er mars, paieront leur abonnement un an à l'avance, avec leur arrérages, s'il y en a, pourront choisir entre un riche livre de prières, ou une belle épinglette à cravate.

DANS LE MONDE POLITIQUE

M. le docteur Guay, député de Lévis, P. Q., vient de mourir. Il était âgé de 51 ans.

On dit que l'Hon. Edward Blake viendra définitivement se fixer au Canada en mai prochain.

La confér nce internationale est ajourné · jusqu'au 2 août. La session fédérale aura donc lieu bientôt.

M. R. W. Jameson, député de Winnipeg aux Communes, s'est tué accidentellement, hier soir, avec un pistolet qu'il était à examiner.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le R. P. Audemard, O. M. I., est malade de la grippe à l'hôpital.

Lundi dernier était le 21ième anniversaire de l'élection de Sa Sainteté Léon XIII.

Le R. P. Blais, O. M. I., le dévoué missionnaire colonisateur, était ici jeudi dernier.

Vendredi dernier, la congrégation des Oblats de Marie Immaculée célébrait le 73ième anniversaire de l'approbation de leurs règles par le Pape Léon XII. A Winnipeg environ vingt Pères et Frères de cette congrégation, venus de toutes les parties de l'archidiocèse, se réunissaient au presbytère de Sainte-Marie. Jeudi Sa Grandeur Mgr Langevin, qui, on le sait, est Oblat, adressa une touchante allocution à ses frères en religion. Le lendemain matin, vendredi, il y eût messe solennelle et la rénovation des vœux par les religieux.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Edouard Guilbault, qui parait sur notre 3ième page. 50

—Un autre contingent de Doukhobors vient d'arriver à Winnipeg.

—Nous publions aujourd'hui en 4ième page, la suite des articles de M. Dupasquier sur l'apiculture.

—L'on est à faire une enquête à Winnipeg afin d'établir les responsabilités, au sujet de l'incendie de l'Hôtel Manitoba.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Napoléon Gaudet est rétabli de la maladie qui l'avait retenu à sa chambre pendant quelque temps.

—Notre ami M. David Houle est revenu d'une promenade de deux mois dans la province de Québec. Il se dit enchanté de son voyage.

—M. C. Kimberley, le surintendant général du Northern Pacific était à Winnipeg, ces jours derniers. Il déclare ne rien savoir au sujet de la reconstruction del'Hôtel Manitoba.

—Il y a trois trains par semaine sur le Southeastern : le lundi, le mercredi et le vendredi. Ils partent de Winnipeg à 9 hrs a. m., et sont de retour à Winnipeg à 6 p. m.

—Les restes mortels de feu M. L. O. Lemieux ont été transportés jeudi dernier au cimetière de Saint-Boniface, après le service à l'église de Ste-Marie. Un grand nombre de parents et d'amis ont accompagné le défunt à sa dernière demeure.

—M. Elvine Jackson, barbier récemment arrivé de Duluth, Minn., a l'intention de se fixer dans notre ville. Il réside actuellement à l'Hôtel Saint-Boniface, où il pratique son métier ; il se placera dans un autre local au printenps. 14

—M. Albert Préfontaine est parti la semaine dernière pour l'Etat d'Iowa, U. S., dans le but d'acheter une quantité de chevaux pour les besoins des cultivateurs. Il sera à Saint-Jean-Baptiste vers le 15 mars prochain. M. Préfontaine demande aux cultivateurs d'attendre son retour avant de faire leurs achats de chevaux, pour les travaux du printemps. 14

—Au "Bazar" l'établissement de M. M. J. B. Leclerc et Cie, avenue Taché, Saint-Boniface, vous trouverez toutes sortes d'aiguilles à moulins à coudre "New Raymond" "Domestics" "Singer," etc. Fil de tous numéros, livres de prières et chapelets.

—Nous désirons attirer de nouveau l'attention de nos lecteurs de la campagne sur le fait qu'ils ont le droit d'envoyer gratuitement à la ferme Expérimentale, à Ottawa, des échantillons du grain germé qu'ils peuvent avoir. Ce grain sera soumis à l'examen d'experts qui en détermineront la proportion germée. Les cultivateurs dont la récolte a été endommagée devraient tous s'assurer de la valeur réelle de leurs grains, de ceux surtout qu'ils destinent à la semence.

—J'ai l'honneur d'annoncer à mes clients et à mes amis en général que j'ai reçu de Montréal et de Québec un gros assortiment de chausssures que je vendrai à des prix très modérés. Satisfaction complète est garantie. Je prends cette occasion pour remercier mes amis et mes clients de l'encouragement qu'ils m'ont donné jusqu'à présent ; je les invite à continuer leur visite à mon établissement et à y amener leurs amis. Ils pourront s'assurer eux-mêmes de la qualité de mes marchandises et de la modération des prix.—T. PELLETIER. 14

—Le club de raquettes de cette ville, le *Voyageur*, a invité le *Saint-George*, de Winnipeg, à faire une marche dans les environs, jeudi soir. Les membres de notre Club sont priés de se rendre en grand nombre à cette sortie. Samedi, le 25 du courant aura lieu entre les plus forts de chaque club, la grande course annuelle à Silver Heights, pour la coupe du championnat. Cette coupe, de métal très pur et de forme très artistique, est un don de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les membres voudront bien se trouver au Clarendon Hotel vers les 3 hrs p m., pour de là se rendre à Silver Heights avant les coureurs, qui devront partir de Winnipeg à 4 hrs. Tous les membres actifs du *Voyageur* prendront, sans doute, part à ces intéressants exercices, lesquels, tout en produisant d'heureuses rencontres entre les deux nationalités, donnent une preuve de notre vigueur et démontrent que le sport est aussi français qu'anglais.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

Saint-Alphonse

12 février, 1899—Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a fait récemment sa visite annoncée à Saint-Alphonse et Bruxelles. Partout notre bien-aimé prélat a été accueilli avec joie et filiale affection. Le 6, à son arrivée à Mariapolis, Sa Grandeur a été reçue solennellement par une députation de Saint-Alphonse, le R. M. Willems, curé, en tête, et Mgr a été conduit à cette dernière paroisse par un nombreux cortège en dépit du froid très vif. Le lendemain Mgr a assisté pontificalement à la grand'messe célébrée par le R. P. Dom Marie Antoine, des Chanoines de N.-D. de Lourdes, qui accompagnait le prélat, ainsi que le R. M. Béliveau, secrétaire de Sa Grandeur. Mgr a prononcé une admirable allocution. La veille, une adresse très remarquable lui avait été présentée au nom de la paroisse par M. D. Bérubé. Après la messe et la bénédiction pontificale, Mgr a bien voulu présider une assemblée paroissiale ou les intérêts religieux de Saint-Alphonse et Mariapolis ont été traités à fond. Après avoir dîné à la cure, Mgr a visité l'école catholique dont les enfants, sous la direction de M. et Madame Worms, ont présenté à Sa Grandeur une adresse charmante. Mgr a eu avec les maîtres et les enfants une conférence toute paternelle. Il a consacré la fin de la journée à examiner les plans relatifs à l'agrandissement de l'église—Le lendemain, Mgr s'est rendu à Bruxelles escorté par une députation de cette paroisse. Une adresse lui a été présentée par M. Hacault, après la messe célébrée par le R. M. Willems. Puis Mgr a tenu avec les paroissiens une conférence très importante au sujet des affaires paroissiales—Mgr a aussi visité l'école de Bruxelles.

Notre-Dame de Lourdes

Le R. P. Dom Laurent est revenu à Notre-Dame de Lourdes. Traité par la science éclairée des docteurs Dame et Bell, et grâce aux soins dévoués des RR. Sœurs, ses yeux, si gravement atteints, sont en voie de parfaite guérison. Il a pu reprendre ses travaux sans fatigues.

Saint-Leon

NOTE.—Nous publierons, la semaine prochaine, une intéressante correspondance de Saint-Léon, relative à la visite que Mgr Langevin a faite récemment dans cette paroisse.

MUNICIPALITE RURALE DE TACHE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Taché a statué de soumettre au vote des contribuables du District Scolaire de Lorette-Centre :

"Le Règlement No. 1 des Commissaires du District Scolaire de Lorette-Centre No 19, pour autoriser l'emprunt de deux mille ($2,000.00) piastres dans le but d'ériger une maison d'école" ; et

Qu'un bureau de votation sera ouvert

MERCREDI, LE 8me JOUR DE MARS A.D. 1899

à la Salle Municipale, à partir de 9 heures A M. jusqu'à 5 heures P. M.

Lorette, 7me jour de février A.D. 1899.

WM. LAGIMODIÈRE,
15-2 8i Sec.-Trésorier, Mun. de Taché.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la Compagnie "The Northern Pacific & Manitoba Railway Company," pour un acte amendant le chapitre 58 (52 Victoria), ayant rapport à l'incorporation de la dite compagnie : pour étendre le temps afin de compléter les lignes et extensions autorisées par le dit acte, et par les actes y-exposés et confirmés, avec le droit de construire les susdites par sections, et pour d'autres fins.

Daté ce 6me jour de février A D. 1899.

EWART, FISHER & WILSON,
15 2 9i Solliciteurs des Requérants.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement par la compagnie The Dominion Permanent Loan Company," pour un acte amendant ses actes déjà obtenus (60 Victoria, chapitre 85, et 61 Victoria chapitre 101) pour définir le fonds capital de la Compagnie et pour consolider, définir déterminer et élargir ses pouvoirs de prêter, acheter, emprunter de faire des placements et pour d'autres fins.

Daté à Toronto ce 12 décembre 1898.

MACDONELL, BOLAND & THOMPSON
Solliciteurs des requérants

AVIS.

Avis est, par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant *The Canadian Mortgage and Investment Corporation*, pour diverses fins, parmi lesquelles : Pour transiger les affaires d'une compagnie de prêts et d'épargnes, avec tous les pouvoirs nécessaires et inhérents à telle compagnie, et pour faire l'acquisition et se charger de l'actif et des affaires des compagnies suivantes : *The Canada Permanent Loan and Savings Company, The Freehold Loan and Savings Company, The London and Ontario Investment Company (Limited)*, et *The Western Canada Loan and Savings Company*, respectivement, ou d'aucune de ces compagnies, et de telles autres compagnies de même nature et qui pourraient consentir à entrer dans de tels arrangements ; et pour donner à ces corporations et à ces parties les pouvoirs nécessaires pour faire tous les arrangements nécessaires aux fins sus-dites.

THOMAS G. BLACKSTOCK,
Pour les Requérants.

Daté à Toronto, ce 26ème jour de janvier, 1899. 1-2-9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la "Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company," pour un acte destiné à amender l'acte d'incorporation de la compagnie, à l'effet de permettre à la dite compagnie de transiger des affaires d'assurance contre la maladie et pour d'autres fins.

Daté à Toronto, ce 26e jour de janvier 1899.

BEATTY, BLACKSTOCK, NESBITT,
CHADWICK & RIDDELL,
1-2 9i Solliciteurs des Requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Saskatchewan Railway & Mining Co." pour l'autorisation de commencer la construction des lignes d'embranchement avant la construction de la ligne principale, et à telle jonction ou croisement de la ligne principale par d'autres chemins de fer, que le Gouverneur-Général en conseil approuvera ; aussi pour l'autorisation d'étendre leur ligne de Humbolt, dans la direction de l'est à n'importe quel point sur les lignes de chemins de fer du Pacifique Canadien, Great North West Central ou The Lake Manitoba Railway and Canal Co., approuvé par le Gouverneur-Général en conseil, et dans la direction de l'ouest, de Battleford aux Montagnes Rocheuses

Toronto 28 janvier 1899. 1-2 9i

AVIS.

Demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Manitoba and South-Eastern Railway Company," pour un acte autorisant la compagnie à se joindre à la "Canadian Northern Railway Company," sur des termes et conditions mutuellement acceptés, et pour voyant à l'effet et mise en force de cette fusion.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des Requérants.

Daté le 25ème jour de janvier, 1899.
1-2-9i

NORTHERN PACIFIC RY

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Arr.	Arr.		Dép.	Dép.
11.00a		Winnipeg	12.15p	9.30a
7.55a	11.37a	Morris	1.40p	12.01p
5.15a	10.45a	Emerson	2.28p	2.45p
4.51a	10.33a	Pembina	2.43p	4.15p
10 20p	7.30a	Grand Forks	6.05p	7.05p
1.15p	4.05a	Winnipeg Junction	9.25p	10.30p
	7.15p	Duluth	7.30a	
	8.10p	Minneapolis	6.35a	
	7.30p	St. Paul	7.15a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Lundi, Mercredi, Vendredi.		Mardi, Jeudi, Samedi.
Départ.		Arrivée.
10.40a	Winnipeg	3.05p
12.26p	Morris	1.25p
1.23p	Roland	12.28p
1.38p	Rosebank	12.12p
1.50p	Miami	11.58a
2.25p	Altamont	11.26a
2.43p	Somerset	11.08a
3.40p	Greenway	10.15a
3 55p	Baldur	10.01a
4.19p	Belmont	9.40a
4.37p	Hilton	9.22a
5.00p	Wawanesa	9.00a
5.23p	Rounthwaite	8.39a
6.00p	Brandon	8.05a

EMBRANCHEMENT RIVIERE SOURIS

Lundi, Mercredi, Vendredi.		Mardi, Jeudi, Samedi.
Départ,		Arrivé,
10.40a	Winnipeg	3.05p
8.05a	Brandon	6.00p
4.30p	Belmont	9.00a
5.15p	Ninette	7.50a
6.00p	Dunrea	7.30a
6.40p	Minto	6.45a
7.40p	Elgin	6.00a

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Départ.		Arrivée.
4.45 p.m.	Winnipeg	11.05 p.m.
6.47 p.m.	Oakville	8.58 a.m.
7.30 p.m.	Portage-la-Prairie	8.20 a.m.

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul. H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

The Lake Manitoba Railway & Canal Co.

Allant nord
Lisez en descendant. Lisez en montant.

2nde Classe Mixte. No. 1 Lundi. Ven.	STATIONS.	2nde Classe Mixte No. 2 Mardi. Samedi.
10 40	Portage la Prairie	16 30
11 10	Macdonald	15 55
11 30	Westbourne	15 30
11 57	Woodside.	15 00
12 25	Gladstone	14 35
d13 05	Gladstone Junction	a14 10
13 31	Ogilvie	13 42
14 00	Plumas	13 20
14 41	Glenella	12 30
15 15	Glencairn	12 05
15 51	McCreary	11 25
16 25	Laurier	10 51
16 50	Makinak	10 25
17 20	Ochre River	10 00
a18 00	Dauphin	d 9 15
d19 30		a 7 45
20 02	Valley River	7 13
20 25	Sifton	6 50
20 30	Sifton Junction	6 45
20 58	Fork River	6 10
a21 35	Winnepegosis	d 5 30

Ecrivez à propos des homesteads gratuits dans le district de la rivière Swan, venant d'être ouverts à la culture et voisin, du fameux district Dauphin.

D. B. HANNA, Surintendant.

L'APICULTURE

Histoire et Progres

(Suite)

A quelle epoque remonte la domesticité de l'abeille? on ne saurait le dire. Au début de toutes les civilisations nous la trouvons déjà familière aux premières populations pastorales ou agricoles dont l'histoire garde le souvenir; les plus antiques monuments des traditions sémitiques aussi bien que les livres bibliques et homériques nous montrent l'abeille domestiquée et honorée des hommes.

Aristote, dont les écrits pendant un grand nombre de siècles posèrent les bornes du savoir humain, s'occupe beaucoup des abeilles, dans son histoire des animaux, et il résume à peu près toute la science de son temps.

Virgile n'a fait que la revêtir des charmes de la poésie. Caton, Pline, Varron, Columel, Paladius et d'autres auteurs venus ensuite, n'ont fait pour ainsi dire que copier Aristote.

Le moyen-âge et l'époque immédiatement postérieure n'apporta rien aux connaissances d'Aristote. Au troisième siècle de notre ère, Elien, d'accord avec Pline, enseignait que les abeilles naissent dans des cadavres de bœufs; que pour voler contre le vent elles se chargent d'un petit caillou ou d'un grain de sable en guise de leste, etc...

Le plus ancien ouvrage apicole connu est celui de Clutius, dont la deuxième édition porte le millésime de 1619; cet ouvrage contient encore la plupart des erreurs anciennes, tel que la provenance de l'abeille de la viande corrompue. La lenteur des progrès dans la science apicole s'explique, puisque nos pères ne connaissaient ni le microscope ni la chimie et que leurs ruches à parois de corne étaient loin d'avoir la transparence de nos ruches à vitres; il est certain que si nous avions vécu dans leur temps nous aurions partagé les mêmes erreurs. Nos ancêtres cependant s'occupaient beaucoup d'apiculture, puisqu'Alexandre de Monfort, capitaine du service de Sa Majesté Impériale et Catholique d'Espagne, dans un ouvrage intitule: Le portrait de la mouche à miel, ses vertus, forme et instruction pour en tirer profit" (1646) porte à cinq ou six cents les auteurs apicoles à cette époque.

La science apicole ne date véritablement que de deux siècles; à la vérité, des travaux d'Aldrovande, professeur de médecine à Bologne, de Maraldi, de Swannerdan, anatomiste hollandais (1685), de Réaumur, grand naturaliste français, de Schirach, agronome en Lusasé, en Allemagne, de Rien, naturaliste du Palatina.

Maraldi fut le premier à se servir de ruche de verre, point de départ de plusieurs découvertes.

Les constatations du savant observateur Réaumur eurent le plus grand retentissement: selon lui, la multiplication des abeilles doit paraître un objet important, dans tout gouvernement policé et il ajoutait que les abeilles sont au moins parmi les insectes, ce qu'ont été les Romains par rapport aux peuples qui ont donné les plus grands spectacles à l'univers.

Sirach, mort en 1773, a constaté le procédé auquel ont recours les ouvrières, pour remplacer une *reine* qui vient de disparaître laissant du couvain de moins de trois jours. "Mais quoi!" dit Latreille, en parlant de cette découverte "l'empire fondé sur la tête d'une seule reine n'est-il pas menacé d'une ruine totale?" Rassurez-vous: la prévoyance de l'auteur de tous les êtres ne peut être surprise; Il a statué que les abeilles ouvrières pourraient convertir dans certaines circonstances une larve d'ouvrière en larve de reine. L'histoire des abeilles est une suite de prodiges.

ANTOINE DUPASQUIER,
Apiculteur à Notre-Dame de Lourdes.

(A Suivre.)

DE PAR LE MONDE

Le gouvernement Dupuy a traversé la crise avec la jolie majorité de 146 voix. Ainsi, la révision du procès Dreyfus aura lieu presque de l'assentiment général.

Londres, Angleterre.—Les rapports les plus affligeants arrivent des côtes de l'Est. Le nombre des naufrages est si considérable que le tableau d'affichage de Lloyds ne suffit pas à en contenir la nomenclature. Il a fallu les afficher sur les tableaux de réserve et des bulletins de guerre.

Le contre-torpilleur Hai Lung, construit en Allemagne pour le gouvernement chinois, a obtenu dans son voyage d'essai la plus grande rapidité connue jusqu'à présent. Sa vitesse a été d'une moyenne de 35 nœuds à l'heure. Le bateau a 197 pieds de long et jauge 280 tonneaux. Ses machines sont de 6,000 chevaux-vapeur. Ses soutes à charbon peuvent contenir 67 tonnes.

Un certain nombre de journalistes espagnols, emprisonnés, il y a quelque temps, et gardés en prison, bien qu'ils aient été graciés par un récent décret royal, ont été relaxés.

De violents orages se sont déchainés sur Cadix et Algesiras; on signale plusieurs naufrages. A Los Barrios, près de Cadix, plusieurs personnes ont été tuées ou blessées pendant la tempête.

Stockholm,—Les agents du ministre Suédois, à Saint-Pétersbourg, ont reçu une dépêche de la Sibérie Orientale, annonçant la trouvaille rapportée par le sibérien, de ce que l'on suppose être la nacelle du ballon d'Andrée et des cadavres de l'aéronaute avec ses deux compagnons. Le gouverneur ajoute qu'il a donné ordre à un inspecteur des mines d'aller aux informations.

Le rapport annuel du trafic dans le canal de Suez est le plus considérable qui ait été publié jusqu'à présent. Le nombre des navires qui ont passé par la voie du canal pendant l'année 1898 a été de 3,464, représentant un tonnage de 9,186,912. Les recettes se sont montées à 84,094,507 francs, soit environ $17,000,000. L'augmentation du tonnage sur l'année 1897 a été de 1,296,931. Les recettes ont aussi augmenté de 11,191.872 francs. Sur le nombre des navires, la Grande Bretagne a fourni 67 p. c., l'Allemagne, 9 p. c., et la France, 7 p. c.

En Espagne, Don Carlos défend à ses partisans de prendre un siège aux Cortès.

Lord Herschell a câblé de nouveau en Angleterre qu'il était impossible de retourner en Angleterre avant le 22 févier. Cela indique que les négociations vont trainer encore quelque temps. De fait il parait que plusieurs questions qui paraissaient règlées sont encore sujet à discussion. En résumé, le fameux traité est encore aussi incertain qu'au premier jour des négociations.

Niagara Falls.—Depuis 22 ans, c'est la première fois que la rivière Niagara est entièrement congelée depuis Lewiston à Youngstown.

On n'a pas encore appris que quelqu'un a passé d'une rive à l'autre.

Depuis le pied de la fameuse cataracte jusqu'au lac Ontario, la rivière n'est plus qu'une masse de glace, excepté aux rapides.

C'est là un événement des plus extraordinaires.

"La Province de Nou-Chamg en Chine est plongée dans la terreur par l'apparition d'une troupe de bandits à cheval, comptant plus de 1,000 hommes."

"Bon nombre de résidents ont été maltraités."

"Les marchands ont dirigé leurs marchandises sur un port libre à 20 milles du district envahi."

"On craint que les bandits ne tentent une attaque contre cette ville que l'on met en état de défense."

Deux cents personnes sont tombées à l'eau, et 106 se sont noyées par l'effondrement de la glace d'une rivière près de Tien-Tsin.

On assure à Pékin dans les cercles officiels, qu'un assassin avait été expédié au Japon pour tuer l'empereur du Japon. L'excitation est grande, et une enquête sérieuse a été ordonnée.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 21 Fevrier 1899.

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb.	0 16	à	0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à	0 15
Fromage	0 09	à	0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à	0 20
Œufs en boites, la doz	0 16	à	0 18
Patates, le minot	0 40	à	0 45
Navets, le minot	0 20	à	0 30
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	0 90	à	1 00
Choux, par douzaine	0 25	à	0 60
Oie, par lb	0 00	à	0 12
Canards, par lb.	0 00	à	0 12
Dindes, par lb	0 10	à	0 12
Poulets, par lb	0 08	à	0 10
Paille, la tonne	5 00	à	8 00
Porc, abattu, par lb.	0 05	à	0 06
Mouton, par lb	0 07	à	0 08
Veau, abattu, par lb.	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06
Bœuf, par lb	0 03½	à	0 04
GRAINS.			
Blé dur, par minot	0 00	à	0 59
Avoine, par minot	0 00	à	0 23
Orge "	0 25	à	0 28
FARINE.			
Farine par 100 lbs, Roller Process			1 95
" Strong Baker			1 75
" Manitoba Baker			1 45
" Imperial Baker			1 15
" Superieure XXXX			1 05
" Nestor			1 00
Gru, la tonne			12 00
Son, "			10 00
BOIS ET CHARBON.			
Tremble	3 50	à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50	à	4 50
Charbon dur	8 00	à	8 00
Charbon mou	4 50	à	4 50
FOIN.			
Foin de prairie, 1ère qual.	6 00	à	6 00
Foin pressé, par tonne	7 00	à	7 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No. 9

Vers les deux heures de cette même après midi, comme la marquise et sa nièce se préparaient à sortir pour aller chez madame de Noirmont, on sonna à la porte de leur appartement. C'était la comtesse. Elle avoua qu'elle venait à une heure indue pour deux raisons: elle avait à parler à Antoinette et également au marquis, confidentiellement à tous deux et séparément

"Le marquis est sorti," déclarèrent ensemble la tante et la nièce tout en amenant la visiteuse au salon.

Antoinette profita de l'occasion pour frapper sur les importunités sans cesse répétées du prince Rocareseo et ne manqua pas d'insinuer, à mots couverts, une pointe de raillerie sur cette Altesse.

"Cette grande fille brune qui était hier à votre soirée, n'est-elle pas une demoiselle Rocaresco? demanda Madame de Noirmont.

—Oui, répondit vivement Antoinette.

—Eh bien, reprit la comtesse, j'ai le devoir de porter plainte contre elle, non pas au nom de Gardella, la chère enfant est bien trop généreuse pour se plaindre de quelqu'un; mais au nom de Georges qui a surpris une manifestation des plus déplacées.

A ce propos, j'ajouterai que je suis au regret, ma chère Antoinette, d'avoir à t'adresser des reproches analogues, c'était ce que j'avais à te dire en particulier et voilà que je te le dis tout haut. Il est clair pour moi que cette grande et insupportable personne t'a entraînée; cependant il faut que tu résistes dorénavant à des entraînements semblables, si tu ne veux me déplaire, et animer Georges contre toi de sentiments moins affectueux. Gardella est ton amie de plus ancienne date que cette étrangère, venue de je ne sais où. Il serait tout à la fois bienséant et sage de ta part de ne pas sacrifier celle-là à celle-ci.

—Je vous assure, comtesse, que vous prenez au sérieux un incident qui ne l'est pas, répliqua Antoinette. Gardella a beaucoup exagéré.. ...

—....Gardella, je le répète n'aurait point ouvert la bouche si je ne l'y eusse condamnée. Je tiens les faits de Georges et c'est après avoir reçu ses plaintes que j'ai interrogé ma jeune amie.

—Elle a inventé tout ce qui lui a plu; Georges et elle étaient d'accord.

—Nullement.

—Écoutez, comtesse, s'exclama Antoinette, perdant peu à peu son sang-froid, puisque c'est vous qui abordez l'entretien, je saisirai cette occasion pour me plaindre à mon tour de votre protégée. Il y a longtemps, très longtemps, qu'elle fait la coquette avec Georges, son manège est même devenu si évident que, je ne veux pas le nier, nous avons décidé, mes amies et moi, de lui donner une leçon et de la remettre à sa place devant votre fils, qui parait trop oublier que cette petite, n'étant pas plus que les autres jeunes filles de notre cercle et étant, au contraire, plutôt moins que nous toutes, n'a aucun droit au culte ridicule qu'il lui rend en public.

—Tu calomnies Gardella. Elle aime Georges d'une loyale amitié, qu'il lui rend et rien de plus. Quant à la croire capable de poursuivre un autre but, c'est impossible. Gardella est assez jolie pour ne pas avoir besoin d'être coquette. Elle n'ignore pas mes projets en ce qui touche à l'avenir de mon fils et jamais elle n'ira contre. C'est à toi de ne pas entraver ces projets par des menées que Georges ne te pardonnerait point. Tu es trop en cause dans la question pour ne pas tenir compte de mes conseils et pour ne pas les suivre.

C'est ce que je lui dis, fit la tante."

Comme Antoinette gardait un silence irrité, la comtesse s'exclama, entre ses dents, en regardant la pendule:

"Le marquis tarde bien à rentrer.

—Je n'ai pas tant de ménagements à observer à l'égard de Georges, insinua Antoinette, poursuivant sa pensée et faisant un effort pour avoir le courage de l'exprimer; il ne se décidera jamais à rien en ma faveur tant que Gardella ne sera pas mariée elle-même."

La comtesse tressaillit.

"Tu es opiniâtre."

La jeune fille hocha la tête négativement.

"Est-ce pour éloigner simplement de moi et de Georges ma petite ami que tu me suggères l'idée de la marier?

—Oh! Comtesse! riposta Antoinette avec une feinte indignation, j'ai dit cela sincèrement parce que j'ai la conviction que Georges aime Gardella et ne m'aime pas."

La vérité est que, connaissant les préjugés de Madame de Noirmont, Mademoiselle de Phébade voulait lui présenter Gardella comme un danger, et qu'en lui inspirant la pensée de la marier, elle savait qu'elle offrait le seul remède pratique au mal qu'elle dénonçait.

Cette insinuation en somme, était habile.

"Après tout, pensa la comtesse, le mariage de Gardella ne serait pas une cause forcée de séparation entre nous, et la présence d'un mari couperait court aux espérances folles de Georges. Cette idée mérite examen. Je l'étudierai.— En attendant, reprit-elle à haute voix, il me semble qu'il serait raisonnable de ne pas t'acharner contre Gardella, si tu ne veux pas placer mon fils dans l'obligation de rompre des lances pour elle. Il est respectueux de mes volontés et ne songera pas plus à contracter une union dont je ne veux pas, qu'à résister définitivement à ma pression lorsque je lui indiquerai la bru de mon choix; c'est à celle-ci d'entrer dans mon plan et de m'aider à en mener à bien l'exécution. Quand une femme d'esprit a le désir véritable de plaire à un honnête homme dont elle est digne et qu'elle aime, il n'est pas vraisemblable qu'elle échoue, seulement il faut, avant tout, qu'elle fasse abstraction absolue d'elle-même, de ses goûts et de son caractère, au profit du but qu'elle veut atteindre; ainsi elle doit s'appliquer à ne point opposer un visage morose et une attitude de savant, à l'homme qui ne veux voir dans la femme qu'une compagne aimable et simple."

Ce fut comme un soufflet sur la joue d'Antoinette.

"Je ne saurai pas jouer cette comédie. La personne aimable et simple dont vous parlez, c'est Gardella... Eh bien! franchement, je ne me sens pas l'humilité d'aller à sa remorque, même pour arriver à plaire à Geoges. Je serais heureuse de l'épouser. Si cet aveu, difficile dans la bouche d'une jeune fille, aveu que je vous autorise à lui transmettre, ne le touche point, c'est qu'il n'y a nulle espérance de lien entre nous et alors je préférerais le savoir tout de suite. Plusieurs années déjà se sont écoulées sans amener de solution Je prends de l'âge......"

La comtesse et Madame Apettini eurent un sourire. Antoinette repartit:

"...J'ai vingt ans passé et pas de dot Ce petit détail représente contre moi au moins cinq ans de plus. Vous voyez qu'il n'y a ni à se leurrer ni à temporiser. Parlez à Georges, dites-lui la vérité tout entière et que l'on en finisse. Ne croyez pas que je me décide à cette résolution sans qu'il m'en coûte; mais j'estime que l'honneur de porter son nom et le bonheur de vivre auprès de lui vaut bien quelque sacrifice.

—Voilà qui est parler, déclara la comtesse, incapable de cacher sa surprise. Soit, je me conformerai à tes vœux quoi que je ne pense pas que ce moyen nous conduise par le chemin le plus court à notre but."

Antoinette avait rougi.

"Sans doute, dit-elle, je m'éloigne en ceci de la voie commune. Les jeunes filles dans ma situation, retenues par la réserve que les conventions leur imposent, attendraient avec patience les événements, dussent-elles le regretter toute leur vie. Quant à moi, j'ai réfléchi et en mettant ce qu'il y a d'inusité dans l'audace de ma démarche en parallèle avec les conséquences qui en résulteront pour mon avenir dans l'un ou l'autre cas, je crois que j'agis conformément à la raison et j'en conclus qu'un homme de cœur et d'esprit tel qu'est Georges, pourra ne pas combler mes désirs en y aquiesçant, mais ne pourra me blâmer."

Madame Apettini ni la comtesse ne répondirent, toutes deux se réservant de juger la décision d'Antoinette d'après l'accueil que Georges y ferait lui-même, bien que Madame de Noirmont ne conservât guère d'illusion et qu'elle trouvât inhabile et quelque peu déplacée la hâte catégorique de cette décision.

Le retour d'Apettini vint heureusement interrompre le silence plein d'embarras et de contrainte qui avait succédé aux dernières paroles de Melle de Phébade.

En apercevant la comtesse, il eut un mouvement de joie.

"Ah! dit-il, en allant vivement à elle les deux mains tendues, jamais le hasard ne m'a prodigué de faveur plus opportune que votre rencontre ici, aujourd'hui, chère Madame."

Il s'était incliné devant la comtesse, tout en serrant fortement la main qu'elle avait mise dans les siennes.

"Vraiment, et pourquoi?

—Parce que j'ai à vous entretenir d'une proposition de mon ami, le prince Rocaresco."

Antoinette tressauta.

"Ce qu'il m'eût obligé, continua-t-il, d'aller chez vous cette après-midi, où très probablement je ne vous eusse point trouvée.

—Et moi, s'écria gaiment la comtesse, qui venait justement vous consulter pour une affaire de la plus haute importance et réclamer en même temps l'appui de toute votre sagesse!"

Le marquis eut un sourire fin.

"Ce serait complet si nos deux affaires, comtesse, n'en faisaient qu'une."

Comprenant que cette entretien ne devait pas avoir de témoin la marquise se retira. Antoinette parut la suivre; mais, à un moment, se laissant devancer, elle glissa adroitement sous une tapisserie d'où elle pouvait entendre et ne pouvait pas être vue.

"Tant pis! pensa-t-elle, s'encourageant dans sa mauvaise action, leurs confidences se rapportent à mes projets. C'est mon bonheur que je sers et ma cause que je défends, on n'a pas de plus sûr ami que soi-même."

Et elle resta.

VIII

Le marquis s'assit auprès de la comtesse, puis la regardant en face avec une visible curiosité en se penchant vers elle:

"Nous disons donc, cher belle Madame, qu'il s'agit d'une affaire importante."

(A Suivre)